

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 28 février 2025 à 18 heures 00 minutes
Mairie ESPIRAT

Quorum : 5

Présents :

M. AUZEAU Sébastien, Mme CHOFFRUT Marie-Françoise, M. DUARTE BRUNO, Mme DURY Patricia, Mme GENESTOUX Jeanne Odette, Mme VERDIER Nathalie

Procuration(s) : M. NERON David donne pouvoir à Mme CHOFFRUT Marie-Françoise

Absent(s) : Mme PLANIDIS Laure

Excusé(s) : M. NERON David

Secrétaire de séance : Mme CHOFFRUT Marie-Françoise

Président de séance : Monsieur Bruno DUARTE

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 03/02/2025

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Projet d'installation d'un terrain multisports, sollicitation d'une subvention auprès de la Région

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'un terrain multisports qui a fait l'objet d'une délibération antérieure n°2025-01-06 du 03/02/2025, nécessite d'être revu afin d'intégrer une demande de subvention complémentaire. En effet, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière de la Région dans le cadre du "bonus ruralité" permettant d'aménager le territoire. Les demandes de subventions sont basées sur un coût total HT de 68 948.48 euros (soit 82 738.18 euros TTC).

Le plan de financement actualisé est le suivant :

	Montants HT	Pourcentage
DETR 2025	20 684.54 euros	30%
ANS	6 894.85 euros	10%
Région (bonus ruralité)	27 579.39 euros	40%
Autofinancement	13 789.70 euros	20%
Total HT	68 948.48 euros	100%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du "bonus ruralité" pour 27 579.39 euros,

- de permettre à Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Rénovation caves du Fort - sollicitation du FIC 2025 - choix entreprises

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de rénovation des caves du Fort. La réfection de cet immeuble est impérative car l'ensemble des loges du Fort est arrivé à un moment stratégique pour qu'il ne tombe pas en ruine. Cette loge sera dédiée à des associations plutôt sportives dans un premier temps. Elle se situe près du stade et il n'y a aucun lieu pour ranger le matériel sportif. Ce lieu permettra aussi aux membres de se regrouper. Monsieur le Maire présente les devis et propositions au Conseil Municipal. Après avoir sollicité 3 entreprises pour la rénovation du gros oeuvre et la réalisation des menuiseries extérieures, il s'avère que les sociétés les mieux-disantes sont respectivement : SARL Valentim GONCALVES pour 29 800 euros HT et Elie OGNOV pour 3 530 euros HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une demande de subvention auprès du Département, dans le cadre du Fonds d'Initiatives Communales 2025. La demande de subvention est basée sur le montant de 33 330 euros HT, soit 39 290 euros TTC.

Le plan de financement proposé est :

	Montants HT	Pourcentages
FIC 2025	13 332.00 euros	40%
Auto-financement	19 998.00 euros	60%
TOTAL HT	33 330.00 euros	100%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de remplacement du défibrillateur,
- de choisir les entreprises SARL Valentim GONCALVES et Elie OGNOV pour les prestations mentionnées plus haut,
- de mandater Monsieur le Maire afin de solliciter une subvention auprès du Département,
- de valider le plan de financement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier,
- d'inscrire les dépenses et recettes prévisibles sur le budget 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Voiries 2025 : sollicitation d'une subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de voirie 2025 qui a fait l'objet de deux délibérations antérieures n°2024-07-12 du 28/10/2024 et n°2025-01-07 du 03/02/2025. Ce projet nécessite d'être modifié afin d'intégrer la sollicitation d'une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation d'un aménagement de sécurité. Celui-ci consiste en la réalisation d'un chemin piétonnier menant de l'entrée d'ESPIRAT (côté CHAS) au cimetière. L'entrée du village se fait sur un pont qui enjambe le Jauron. Entre celui-ci et le cimetière, il n'y a aucun cheminement piétonnier. Les administrés se rendent au cimetière et les collégiens qui rejoignent l'abribus du Fort marchent sur la route. Cette traverse sert de raccourci pour éviter la déviation de Billom. Par conséquent, la circulation est de plus en plus importante. Aussi, nous envisageons de buser le fossé et de créer dessus un cheminement piétonnier pour sécuriser la circulation. Il sera réalisé en sable stabilisé. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre des amendes de police à hauteur de 7500 euros suivant le devis estimatif proposé par la DRAT, soit 15 350 euros HT (18 420 euros TTC). Ce qui représente 48,86% du coût HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, dans le cadre de l'aménagement de sécurité ci-présenté, au titre des amendes de police,
- de permettre à Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Adoption du règlement du cimetière

Considérant que le Conseil Municipal se doit d'établir un règlement de cimetière conforme aux nouvelles réglementations,

Après lecture, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement du cimetière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'adopter le règlement du cimetière ci-exposé oralement et joint en annexe.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Points divers :

- * Les délibérations de la Communauté de communes de Billom ont été présentées par Madame la 1ère adjointe. Celles-ci sont publiées sur le site internet de Billom Communauté.
- * Le Centre de loisirs de CHAURIAT augmente sa capacité d'accueil.
- * Une concertation sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) s'est tenue le 01/03/2025.
- * Les travaux de sécurisation de la RD81 sont bientôt terminés. Une tranchée plus conséquente que prévue a été réalisée afin de se brancher au réseau d'eaux pluviales.
- * Certaines achats sur l'année 2025 ont été évoqués : bancs, mange-debout, panneaux d'affichage.
- * La Mairie d'ESPIRAT souhaite adhérer à panneau pocket, des devis vont être sollicités.
- * Suite au don de l'association des Piradeyres pour la rénovation de la porte de l'Eglise, la Commune s'est engagée à remercier l'association par la réalisation d'une plaque honorifique.

Le Secrétaire de séance,



Fait à ESPIRAT
Le Maire,

